



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE



LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

jeudi 2 décembre 2021 à 18.00 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021
- * 3. Budget du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth)
- * 4. Plan financier 2022-2030 : décision (A. Kurth)
- * 5. Budget de fonctionnement 2022, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)
- * 6. Demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 92'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 460'000.- TTC, pour le ramassage des déchets urbains combustibles : décision (C. Ferrier)
- * 7. Demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 105'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts : décision (C. Ferrier)
- * 8. Crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia – Décompte final : information (A. Schleppey)
- * 9. Crédit d'engagement de CHF 287'500.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Liberté » et remplacement de la moyenne tension de cette station – Décompte final : information (A. Schleppey)
- * 10. Crédit d'engagement de CHF 483'573.- TTC pour l'assainissement du réseau moyenne tension (16'000 Volts) entre les stations transformatrices « Vichon » et « Vergers » et l'assainissement des distributions d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) des stations « Vergers » et « Montagu » – Décompte final : information (A. Schleppey)
- * 11. Programme de législation du Conseil municipal 2021-2024 : information (C. Frioud Auchlin)
12. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Mathilde Ram-Zellweger (FOR), démissionnaire
- * 13. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Flückiger) « Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es » (A. Louis)
- * 14. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) « Halte aux feux d'artifice » (A. Louis)
- * 15. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) « La Neuveville, une commune sans paperasse » (C. Frioud Auchlin)
- * 16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (A. T. Gutmann) « Optimisation de la déchetterie » (C. Ferrier)
- * 17. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Cochet / L. Longo) « La Neuveville : une commune 4.0 » (A. Kurth)
- * 18. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (J. Moeckli / A. Wingo) « Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants » (A. Kurth)
- * 19. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat / R. Mamie) « Espace de détente aux Prés-Guëtins » (C. Ferrier)
- * 20. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Cochet / K. Aeschlimann-Blaser) « La Neuveville, une commune attractive pour les familles » (A. Kurth)
- * 21. Rapport CM en réponse à la motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives » (C. Ferrier)
- * 22. Rapport CM en réponse à la motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! » (C. Ferrier)
- * 23. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) « Un abonnement aux brochures "easyvote" pour nos jeunes » (C. Frioud Auchlin)

- * 24. Rapport CM en réponse au postulat PSN (P. a Marca / C. Frésard / J. Moeckli) « Dynamiser la promotion touristique » (A. Louis)
- * 25. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville » (C. Ferrier)
- * 26. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville » (A. Schleppey)
- 27. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2022
- 28. Interventions parlementaires et développements
- 29. Questions simples et traitement
- 30. Communications

* = *voir annexes*

La séance sera suivie du souper de fin d'année servi à
la Cave de Berne.



Le certificat COVID sera exigé afin de participer au souper. N'oubliez pas de vous munir de celui-ci ou d'un test antigénique ou PCR.

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES